

La surréglementation – la pandémie de l’aéronautique

Berne, le 20 novembre 2020. **Les compagnies suisses d’hélicoptères ont, dans certains cas, subi des pertes de revenus considérables à la suite de la pandémie du Covid 19. Le confinement en printemps a laissé de profondes cicatrices, notamment pour les services de secours et les vols de passagers. Mais c’est également la surréglementation qui est nuisible pour les entreprises et elle est difficile à gérer.**

Les compagnies d’hélicoptères principales en Suisse se sont rencontrées lors de l’assemblée générale de la Swiss Helicopter Association (SHA) mardi dernier. La crise du Coronavirus frappe durement l’aviation suisse, a déclaré Fritz Messerli, nouveau chef de la Sécurité des opérations aériennes de l’Office fédéral de l’aviation civile. Outre la pression économique causée par la pandémie et son impact sur les opérations, l’Office fédéral étudie actuellement l’intégration des opérations de drones dans l’espace aérien et la sécurité de l’exploitation des avions historiques. Lors de nouvelles réglementations, l’Office fédéral suisse est principalement actif dans la mise en œuvre de celles-ci. C’est la volonté politique que la Suisse adopte les règlements de l’agence européenne AESA, a déclaré M. Messerli.

La réglementation de l’AESA et son champ d’application sont régulièrement critiqués en Suisse et dans d’autres pays d’Europe. L’AESA a réalisé une étude sur la réglementation excessive, a expliqué le président de la European Helicopter Association (EHA), Peter Möller. Il a demandé l’AESA de publier les résultats de cette étude et de prendre des mesures pour changer cette situation ; car surtout les petites entreprises avec moins de cinq hélicoptères ne seraient plus en mesure de faire face à toutes ces réglementations.

Martin Candinas, président de la SHA, approuve cette déclaration : « L'industrie d'hélicoptère en Suisse souffre de deux pandémies en même temps : En plus de la crise Covid-19, c'est la surréglementation de l'AESA qui pèse sur les compagnies, celle-ci ne contribuant guère à la sécurité des opérations aériennes ».

Martin Candinas a cité comme exemple le règlement de l'AESA selon lequel les pilotes professionnels âgés de plus de 60 ans ne sont plus autorisés à effectuer des vols de transport commercial. « Ceci est absurde ; même une étude de l'AESA a montré que les pilotes de plus de 60 ans ne présentent pas de risque médical. Mais ce règlement les contraint à quitter la vie active : ils perdent leur revenu et les compagnies d'hélicoptères perdent des employés ayant un maximum d'expérience. »

Une autre intervention de l'État a également été critiquée : les Forces aériennes effectuent souvent des vols de transports pour des entreprises civiles et des agriculteurs. « Vu que ces vols sont gratuits, il s'agit-là d'une concurrence importante pour les compagnies d'hélicoptères. D'autre part, ce sont précisément ces entreprises qui fournissent des services gratuits importants pour le public, par exemple en cas de catastrophes naturelles et d'accidents. » Le président de la SHA, Martin Candinas, est ainsi intervenu auprès de la Conseillère fédérale Viola Amherd : « Les hélicoptères de l'armée ne doivent être utilisés qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire en dernier recours, lorsque les ressources civiles sont épuisées. »

Informations complémentaires

Martin Candinas, président de la SHA, Tél 078 841 66 86

Philip Kristensen, directeur de la SHA, Tél 058 796 99 60 / info@sha-swiss.ch

Christian Gartmann, Communication SHA, Tél 079 355 78 78 / media@sha-swiss.ch

La Swiss Helicopter Association (SHA) en bref

La Swiss Helicopter Association regroupe les 20 principaux exploitants d'hélicoptères de Suisse. L'association représente ses membres auprès des autorités et d'autres organisations, en Suisse et à l'étranger. Elle a pour objectif de préserver, de soutenir et de promouvoir les intérêts communs des exploitants de Suisse et du Liechtenstein.